

## Atlas des inégalités territoriales

### 18 exigences pour rétablir l'égalité républicaine entre les territoires

Alors que la contestation sociale est particulièrement forte depuis ces derniers mois, La Ville de La Courneuve publie ce jour « l'Atlas des inégalités territoriales »<sup>1</sup>, qui dresse un constat sans concession : les choix politiques de l'État ces 20 dernières années ont contribué à un creusement profond des inégalités entre les territoires.

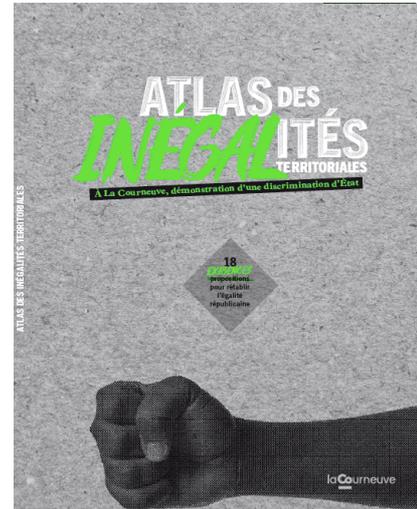
Des inégalités qui touchent désormais une diversité de territoires – des banlieues populaires à l'Outre-mer en passant par les territoires périurbains ou ruraux – et de domaines : la santé, l'éducation, le logement, la sécurité, la mobilité, ou encore l'emploi.

En 2009, Gilles Poux, Maire de La Courneuve, portait plainte pour « discrimination territoriale » auprès de la HALDE (aujourd'hui Défenseur des droits). Dix ans plus tard, la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. Réduction des services publics, désertification médicale, baisse continue des dotations aux collectivités, ... sont le quotidien de milliers d'élus locaux. Avec eux, ce sont des millions de citoyens qui en subissent les effets et c'est l'égalité républicaine qui est menacée.

Parce l'urgence de la situation le nécessite, la ville de La Courneuve formule 18 propositions – qualifiées d'exigences – à destination des pouvoirs publics, qui ont vocation à changer durablement la situation des territoires discriminés par l'État. L'enveloppe budgétaire des 18 exigences est estimée à 10 milliards d'euros par an.

Ces exigences sont claires et facilement applicables afin de rétablir l'égalité républicaine dans les territoires :

- **Création d'une autorité administrative indépendante (AAI) pour l'égalité républicaine.** Cette institution étatique sera placée sous l'autorité d'un Défenseur des territoires et dotée de moyens d'investigations et de pouvoirs juridiques.
- **Remise à plat du financement des territoires**, pour qu'il y ait une redistribution plus juste des richesses entre les territoires favorisés et les territoires populaires. Cela nécessite notamment la **publication des moyens économiques et humains alloués par l'État à chaque service public dans les territoires.** Cette démarche va dans le sens d'une **meilleure transparence de la vie publique exigée par les Français.**
- **Refonte de la Politique de la Ville avec la création d'un Fonds d'égalité territoriale**, à la place du dispositif dit des « contrats de ville », pour les villes éligibles à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et à la dotation de solidarité rurale (DSR). Ce fonds sera financé par le fléchage de 1% de la TVA collectée à l'échelle départementale.



<sup>1</sup> Réalisé avec le cabinet d'étude Eneis/KPMG

- Développement de l'attractivité des territoires populaires, avec la mise en place de contrats incitatifs à destination des fonctionnaires expérimentés et la création d'un fonds d'incitation à l'installation de médecins en zones déficitaires.

- Développement de l'emploi et de la mobilité, avec la création "d'emplois réussite" au sein des grandes entreprises qui bénéficient des dynamiques de développement des territoires. En lieu et place des clauses sociales d'insertion, ces emplois, d'une durée de 5 ans, devront être accompagnés de formations et de dispositifs pérennes d'insertion à destination des populations locales. **La mise en place progressive de la gratuité des transports en commun à l'échelle du territoire national est également une exigence forte.**

**La liste exhaustive des 18 exigences est à retrouver à la page 4 du communiqué de presse**

**Les différentes parties prenantes du secteur, en proie avec les réalités quotidiennes de ces inégalités, sont invitées à les partager et à les enrichir :** élus locaux de tous bords mais également les associations, ONG, etc.

**Gilles Poux va d'ailleurs entreprendre un tour de France visant à rencontrer tous les acteurs qui sont et qui font le terrain.** Ces rencontres se dérouleront dans un esprit de concertation, mais surtout de co-construction, en vue d'enrichir ces propositions afin qu'elles soient parfaitement transposables à l'ensemble des territoires discriminés.

**Tous ces acteurs sont d'ores-et-déjà conviés à La Courneuve le 13 juin prochain pour une grande rencontre, lors de laquelle des actions fortes pour rétablir l'égalité républicaine dans les territoires seront annoncées.**

*« Depuis ces 10 dernières années, les inégalités territoriales se sont considérablement amplifiées et la situation est devenue critique pour ces millions de Français discriminés. Éducation, santé, emploi, logement, ... il n'est plus tolérable que les inégalités de traitement demeurent entre les Français. Parce qu'il est urgent d'agir, l'Atlas des inégalités territoriales formule 18 exigences pour rétablir l'égalité républicaine entre les territoires »,* déclare Gilles Poux, Maire de La Courneuve.

*« Les inégalités territoriales peuvent être corrigées par un service public de qualité et par la mise en place de politiques publiques spécifiques. C'est pourtant l'inverse qui est fait. En faisant le choix d'une politique d'une politique austéritaire à l'égard des collectivités territoriales, l'État pratique volontairement une forme de discrimination territoriale en livrant des populations – en l'occurrence, dans le cas de la Courneuve, parmi les plus fragiles – à leur sort »,* ajoute Thomas Porcher, Économiste et essayiste, qui a signé la préface de l'Atlas.

Gilles Poux précise : *« Nous exigeons la création d'une autorité pour l'égalité républicaine, dotée de moyens d'investigations et de pouvoirs juridiques, et une meilleure transparence des moyens économiques et humains alloués par l'État à chaque service public dans les territoires. Cette transparence doit permettre une redistribution plus juste des richesses entre les territoires favorisés et les territoires populaires. Un enjeu majeur est également de renforcer l'attractivité des territoires populaires. Nous exigeons la mise en place de contrats incitatifs à destination des fonctionnaires expérimentés et la création d'un fonds d'incitation à l'installation de médecins en zones déficitaires. »*

**Pour télécharger l'Atlas des inégalités territoriales, [cliquez ici](#)**

---

## La Courneuve, symbole par défaut des inégalités territoriales

Concrètement, les inégalités territoriales se traduisent à La Courneuve par :

- **Un budget de politique de la ville nettement inférieur à la moyenne nationale** (28 euros par an et par habitant, alors que la moyenne nationale est à 42 euros. Un chiffre qui date de 2014. Depuis, la population de La Courneuve a augmenté sans que davantage de crédits soient alloués à la Ville, ce qui a réduit mécaniquement le crédit à 26 euros par an et par habitant).

- **Une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 14,1 millions d'euros en 5 ans, soit 4,5 millions par an.** C'est l'équivalent de la construction d'un groupe scolaire ou à 404 temps pleins d'agents municipaux.

**Cela engendre un impact significatif sur la vie quotidienne des habitants, qui figurent déjà parmi les plus fragiles de France. Le taux de pauvreté à La Courneuve est de 43% :**

- **Éducation : Chaque élève de Seine-Saint-Denis perd une année de cours dans sa scolarité.** La Courneuve subit de plein fouet la détérioration de l'enseignement public, avec des professeurs majoritairement peu expérimentés, des taux de non-remplacement de professeurs préoccupants et des dispositifs de compensations inefficaces.

- **Emploi : 1 conseiller Pôle Emploi pour 160 chômeurs, contre 1 pour 116 à Paris.** Face au chômage de masse qui touche la population (27%), chez les jeunes notamment (un sur deux), l'État sous-dote les services d'accompagnement à l'Emploi et maintient la population locale éloignée des dynamiques, pourtant encourageantes, du territoire.

- **Logement : Depuis 2010, l'augmentation de la population de La Courneuve s'est intensifiée, plus vite que l'offre de logements disponibles. Cela ne permet pas de corriger une situation compliquée : celle du nombre de logements en sur-occupation (14% des logements, un chiffre 10 fois plus élevé que la moyenne nationale).** La sur-occupation des logements est étroitement liée à la typologie des familles présentes sur le territoire. Il y a 2 fois plus de familles nombreuses à La Courneuve qu'à l'échelle nationale et la part des grands logements (T5 ou plus) y est 3 fois plus faible.

- **Santé : 5 fois moins de professionnels de santé qu'à Paris (pour 1000 habitants) et 6 fois moins de spécialistes en psychiatrie à La Courneuve, qu'en France en générale.**

- **Sécurité : Il manque 24 policiers nationaux à La Courneuve en comparaison avec la moyenne nationale,** alors que 80% de la population témoigne d'un fort sentiment d'insécurité et que la délinquance touche particulièrement le territoire (2 fois plus de mineurs sont mis en cause dans des faits de délinquance à La Courneuve qu'en Seine-Saint-Denis),

- **Accès aux droits : Une durée moyenne d'attente de 12 mois au tribunal d'Aubervilliers contre 2 mois pour les tribunaux parisiens.** Face au manque d'effectifs, le tribunal a même été amené à fermer ses portes de septembre 2017 à janvier 2018, le temps de pourvoir les postes manquants.

## **Du constat à l'action : 18 exigences pour rétablir l'égalité territoriale**

L'Atlas va au-delà du temps du constat pour investir le temps de l'action, en formulant **18 propositions, qualifiées d'exigences au vu de l'urgence de la situation, en faveur de l'égalité territoriale**. Ces exigences sont chiffrées à hauteur de **10 milliards d'euros par an**.

### **1/ Instauration d'un moratoire sur tout dispositif visant à réduire les moyens de l'Etat à l'échelle du territoire national**

#### **2/ Création d'une autorité administrative indépendante (AAI) pour l'égalité républicaine**

Elle sera placée sous l'autorité d'un défenseur des territoires et dotée de moyens d'investigation et de pouvoirs juridiques.

#### **3/ Création d'un fonds d'égalité territoriale**

Suppression du dispositif dit des « contrats de ville » et création d'un fonds d'égalité territoriale pour les villes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et à la dotation de solidarité rurale (DSR). Ce fonds sera financé par le fléchage de 1% de la TVA collectée à l'échelle départementale.

#### **4/ Instauration d'une obligation de mise à disposition des données brutes des services publics déployés par l'Etat**

Cette publication de données détaillées - notamment celles relatives aux moyens économiques et humains alloués à chaque service public, territoire par territoire - vise à optimiser la mise en œuvre des politiques publiques locales et nationales grâce à une meilleure connaissance des réalités du terrain.

#### **5/ Refonte des mécanismes de prélèvement et d'octroi de la péréquation pour une plus juste redistribution des richesses**

Mise à jour de nouvelles règles de calcul en matière de péréquation verticale - c'est-à-dire les moyens alloués par l'état - et péréquation horizontale, en instituant une redistribution plus juste des richesses entre les territoires favorisés et les territoires populaires.

#### **6 / Création d'un service public de la petite enfance**

Inexistant jusqu'à lors, la création d'un service public de la petite enfance couvrira un versant éducatif un versant socio-économique. Non obligatoire, il institue néanmoins, pour les pouvoirs publics, un droit opposable contraignant ces derniers à trouver une solution de garde pour les enfants dont le/les parent(s) en a/ont fait la demande.

#### **7 / Dédoublage des classes pour 6<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup>e**

Dédoublage des classes, à l'échelle nationale, afin de mieux accompagner les élèves durant la période clé dans leur vie éducative que constitue le changement d'établissement.

#### **8 / Création d'un service public d'éducation à la langue française à destination des adultes**

Destiné aux publics adultes allophones et/ou sujets à une maîtrise limitée de la langue (illettrisme, analphabétisme, etc.), cet accompagnement s'appuie sur les compétences de l'éducation nationale. Cette disposition est adossée à la création et au déploiement d'un plan national de lutte contre l'illettrisme à l'échelle nationale.

**9/ Mise en place de contrats incitatifs à destination des fonctionnaires expérimentés pour les encourager à exercer au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).**

Ces contrats de missions à destination des agents des trois fonctions publiques, d'une durée de 5 ans renouvelables, établiront les objectifs à atteindre et les moyens consentis pour y parvenir (formation, revalorisation salariale, mobilité, etc.).

**10/ Création d'un fonds d'incitation à l'installation de médecins en zones déficitaires**

Ce fonds servira à la mise en place d'un mécanisme incitatif, financier mais pas exclusivement, à destination des médecins généralistes et spécialistes afin de créer les conditions de leur installation dans les territoires faiblement pourvus, les « déserts médicaux » notamment.

**11/ Création d'un service national citoyen pour chaque Français et résident âgé de 18 ans révolus**

D'une durée de 2 mois, il s'agit d'un service national obligatoire qui s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 ans révolus à l'échelle du territoire. Cette disposition, qui s'appuie sur les moyens existants (établissements universitaires vacants en été, casernes...) poursuit un objectif de refondation du lien social et du vivre-ensemble (éducation civique, orientation, santé, etc.).

**12/ Création d'un statut de citoyen bénévole**

Un statut qui permet la formation et la valorisation des acquis des compétences des citoyens socialement engagés, ce qui concourra à reconnaître le rôle socialement utile du bénévolat et les bénéfices qu'il rapporte à la société.

**13/ Déploiement des dispositifs expérimentaux d'éducation artistique et culturelle au sein des territoires faiblement pourvus**

Cette exigence permet de compenser les carences de capital culturel et de favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle pour les enfants qui en sont éloignés.

**14/ Création d'une prime aux territoires bâtisseurs écoresponsables**

Mise en place d'un mécanisme financier d'incitation et d'accompagnement pour les villes qui mettent en œuvre une politique d'urbanisme locale durable à l'échelle de leur territoire, à la fois respectueuse de l'environnement et propice à l'inclusion sociale (densification raisonnée, mixité sociale, etc.).

**15/ Création d'«emplois réussite», au sein des grandes entreprises qui bénéficient des dynamiques de développement des territoires**

En lieu et place des clauses sociales d'insertion, ces emplois, d'une durée de 5 ans, devront être accompagnés de formations et de dispositifs pérennes d'insertion à destination des populations locales.

**16/ Développement de la part des TPE/PME dans les marchés publics relatifs aux grands projets**

En fixant une proportion de missions sous-traitées à ces dernières ou réalisées par elles. Cette disposition sera associée à une obligation de recrutement local pour les entreprises concernées.

**17/ Mise en place de la gratuité des transports en commun à l'échelle du territoire national**

En lien avec les opérateurs publics locaux de transports en commun, déploiement progressif de la gratuité avec la mise en place de mécanismes étatiques d'incitation et d'accompagnement au financement.

## **18 / Création d'un fonds de réparation environnemental pour compenser les aménagements du territoire imposés par l'Etat**

Dans une logique d'accompagnement à la transition énergétique, création d'un fonds consacré au déploiement d'initiatives et actions environnementales positives à destination des territoires qui subissent les conséquences de politiques d'aménagement du territoire négatives en matière de cadre de vie ou de santé publique (pollution liée aux infrastructures routières, proximité avec un équipement inconfortable, etc.)

---

### **A propos de La Courneuve et de son Maire, Gilles Poux**

Située au nord de Paris, en Seine-Saint-Denis, La Courneuve est une ville populaire de 41733 habitants. Gilles Poux en est le Maire (PCF) depuis 1996 et porte historiquement le combat contre les inégalités territoriales. En 2009, il saisit la HALDE (désormais Défenseur des droits) en portant plainte pour discrimination territoriale. La plainte marque l'opinion publique. Le sujet des discriminations territoriales s'invite pour la première fois dans l'agenda médiatique et politique. En 2014, la notion de discrimination sur le critère du lieu de résidence vient s'ajouter aux critères de discrimination interdits par le code pénal, le code du travail et par les dispositions existantes dans la loi du 27 mai 2008.

---

### **Contact presse – Agence Babel**

Laura Nhari – 06 98 77 54 07 – [laura.nhari@agencebabel.com](mailto:laura.nhari@agencebabel.com)